

Les INFORMATIONS Syndicales

Périodique de l'UNION DEPARTEMENTALE CGT DES LANDES

8, rue Lacataye - BP 114 - 40002 Mont-de-Marsan Cedex - (0558065070)

Directeur de la publication : Patrick Dangoumau

BULLETIN MENSUEL D'INFORMATION destiné aux syndiqués - 62ème année - N° 366 - mars 2007 - 1,00 €

Imprimé par nos soins Inscription C.P.P.A.P : 0708 S 06601

Tous au travail le dimanche ?

Si tous les magasins ouvraient tous les dimanches, il n'y aurait plus de jour de repos commun en France.

Propos alarmiste ? Certainement pas.

Qui peut, en effet, prétendre que si les magasins ouvraient, cela n'aurait aucune répercussion sur les autres professions ?

Les salariés du commerce seraient les seuls concernés ?

Il n'est pas possible d'ouvrir les magasins sans recours à des salariés du nettoyage, sans un emploi accru des transports collectifs, sans que les banques et les organismes financiers ou les services postaux ne suivent ...

Qui peut penser que les crèches ne devraient pas être ouvertes pour accueillir les enfants des salariés contraints de travailler ?

De fil en aiguille, nous devrions tous travailler le dimanche, avec des jours de repos qui ne seraient plus communs.

Comment, dans ces conditions, mener une vie de famille, pratiquer un sport collectif ou militer dans une association ?

Or, un débat faussé et tronqué s'est installé en France, à l'initiative des patrons des grandes enseignes commerciales.

Leurs « arguments » sont repris par certains politiques, qui ont inscrit la « libéralisation » de l'ouverture des commerces le dimanche à l'ordre du jour de leur programme.

Ils expliquent que c'est dans l'intérêt des consommateurs, de l'emploi et des salariés concernés. Les consommateurs pourraient ainsi faire les courses qu'ils n'ont pas le temps de faire en semaine, ce qui créerait des emplois, les salariés concernés gagneraient plus

d'argent.

Sauf que le consommateur « intéressé » par l'ouverture du dimanche est aussi ... un salarié !

L'emploi n'en serait pas favorisé

L'expérience montre que l'ouverture des magasins le dimanche se traduit par des déplacements d'emplois stables en Cdi vers des emplois précaires.

Il ne peut y avoir de solde positif pour l'emploi, pour une raison de bon sens : le pouvoir d'achat des consommateurs ne va pas augmenter du fait de l'ouverture des magasins le dimanche et les chiffres d'affaires globaux ne peuvent donc augmenter.

Or, sans chiffre d'affaires supplémentaire, les patrons du commerce n'embaucheront pas plus, ils développeront par contre la flexibilité.

« L'intérêt » des salariés concernés

En travaillant le dimanche, ils gagneraient plus... ?

C'est vrai dans l'état actuel du droit, à la condition que les ouvertures soient exceptionnelles.

Pour les magasins qui ouvrent tous les dimanches, le Code du Travail ne prévoit pas de majoration. Au contraire, si le travail du dimanche devenait la règle pour tous, plus aucune majoration de salaire ne subsisterait !

Les seuls à en profiter immédiatement seraient les grandes enseignes qui prennent des parts de marché aux petits commerces.

Sur le plus long terme, c'est l'ensemble des employeurs qui feront tourner leur entreprise 7 jours sur 7, à coûts réduits !

Ne pas se laisser faire... agir contre la déréglementation des ouvertures dominicales des magasins ! pour la défense du dimanche comme jour de repos collectif, pour le droit à une vie en dehors du travail.

SOMMAIRE

- Tous au travail le dimanche ?
- Une majorité de français de veut pas travailler le dimanche **page 1**
- EADS : faire reculer les prédateurs financiers
- Recodification suite **page 2**
- Négociation AT/MP 2007 **page 4**
- Pour les femmes retraitées
- Rénosol : tous concernés **page 4**

Une grande majorité de Français ne veut pas travailler le dimanche.

C'est un NON des salariés en activité contre toute activité professionnelle de dimanche pour :

- près de 75 % entre 25 et 50 ans ;
 - près de 80 % entre 50 et 60 ans ;
 - plus de 80 % pour les ouvriers ;
 - près de 75 % du secteur public et privé ;
 - près de 75 % pour les salariés percevant - de 1 500 € / mois (remarque : la majoration de salaire n'est pas une motivation).
- C'est un OUI en faveur du dimanche comme jour commun pour la vie familiale, personnelle, culturelle et associative, pour :
- près de 90 % entre 25 et 50 ans (85 % après 60 ans) ;
 - près de 87 % hommes et femmes ;
 - plus de 90 % pour les cadres et les employés ;
 - près de 90 % pour le secteur public (86 % pour le privé) ;
 - près de 90 % des salariés percevant - de 1 500 € / mois.
- (sondage Bva, juillet 2006)

La Confédération Générale du Travail apporte son plein soutien aux salariés d'AIRBUS et d'EADS, confrontés à un plan sans précédent de restructuration

La Confédération Générale du Travail apporte son plein soutien aux salariés d'AIRBUS et d'EADS, confrontés à un plan sans précédent de restructuration. L'écho de cette situation est grand chez tous les travailleurs français et européens pour qui les succès du groupe d'aéronautique en font un fleuron représentatif de la maîtrise des hautes technologies. Au-delà d'AIRBUS et EADS, chacun a le sentiment que se joue dans les jours à venir une partie de l'avenir industriel européen.

Le choix des suppressions massives d'emplois à EADS et de la cession de plusieurs usines en France et en Allemagne, est un non-sens. Non seulement il n'y a pas de sureffectifs dans l'entreprise mais il manque plus sûrement des hommes et des femmes pour assurer les 6 ans et demi de commandes engrangées et développer les nouveaux produits attendus par les clients au-delà de

2012.

La crise d'EADS est donc d'abord de nature financière. Le problème en premier lieu est bien sûr celui du financement des investissements de moyen et long termes. Mais celui-ci n'est pas insurmontable. Il est aujourd'hui rendu difficile en raison des exigences des actionnaires privés, essentiellement des fonds d'investissements et de pension qui ne s'intéressent pas vraiment à l'avenir de l'entreprise.

Il faut dès lors être clair et présenter une solution alternative qui réduise la pression des prédateurs financiers sur les ressources du groupe. Pour la Cgt, il faut un poids plus grand de l'actionariat public dans le capital d'EADS. Cela concerne la France, l'Allemagne, la Grande-Bretagne et l'Espagne et correspond bien à la nature du pacte politique et économique à l'origine de l'entreprise. Elle est une nécessité pour retrouver l'indispensable indépendance à l'égard de tiers dans le domaine de l'aéronautique civile et militaire.

La reprise d'actions peut se faire à la fois par la puissance publique,

par des institutions financières parapubliques et par des collectivités territoriales. Cette plus grande maîtrise permettra de réduire les prélèvements abusifs des actionnaires actuels. Elle aboutira à augmenter les ressources disponibles et permettra une reprise de la politique d'emprunt. AIRBUS, EADS auraient ainsi les moyens financiers de leur développement.

Cette solution, qui n'est pas contraire aux règles européennes, permettrait de maintenir la base industrielle dans chacun des pays, de préserver les compétences technologiques y compris chez les sous-traitants, de soutenir la filière aéronautique européenne en participant à la mise sur pied d'une véritable politique industrielle dans ce secteur en Europe.

C'est sur cette base que doit s'ouvrir un dialogue constructif entre les syndicats et les pouvoirs publics des différents pays européens concernés. L'intervention et la mobilisation unitaires auxquelles appelle la Cgt vont constituer les moyens indispensables pour en créer toutes les conditions.

Recodification du Code du travail : Suite du recul du gouvernement

La Cgt, le Syndicat des Avocats de France et le Syndicat de la Magistrature ont décidé de porter ensemble cette exigence de bon sens, sous la forme d'une pétition. Elle s'adresse à toutes celles et tous ceux, salariés, employeurs, usagers professionnels ou occasionnels du droit du travail, pour qui son évolution exige un débat loyal et approfondi

La protestation commune des cinq confédérations syndicales a contraint le gouvernement à renoncer à appliquer dès le mois de mars la partie recodifiée du Code du travail, tandis que la partie réglementaire restait en l'état.

Cette disposition aurait entraîné d'inextricables difficultés et plongé des milliers de salariés et d'employeurs dans une grave insécurité juridique.

Ce recul appréciable ne règle pas le fond de la question : la recodification du Code du travail doit faire l'objet d'un véritable débat sur ses finalités et ses modalités. De plus, le texte proposé, loin d'être « à droit constant », est une réécriture complète du Code, qui en modifie profondément l'articulation, le sens général et donc l'interprétation.

Sa promulgation à la sauvette et par voie d'ordonnance quelques semaines avant les élections présidentielles serait un déni de démocratie. Elle doit être différée.

La Cgt, le Syndicat des Avocats de France et le Syndicat de la Magistrature ont décidé de porter ensemble cette exigence de bon sens, sous la forme d'une pétition. Elle s'adresse à toutes celles et tous ceux, salariés, employeurs, usagers professionnels ou occasionnels du droit du travail, pour qui son évolution exige un débat loyal et approfondi.

OBJECTIFS :

L'objectif de la prévention c'est le " 0 victimes"

La prévention ne vise pas la gestion du risque mais sa suppression.

- S'appuyer sur la législation existante concernant les obligations de l'employeur, à savoir :

L'article L 230-2 du code du travail (et les suivants fixant la responsabilité des employeurs et chefs d'établissements) :

Le chef d'établissement prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs de l'établissement, y compris les travailleurs temporaires. Ces mesures comprennent des actions de prévention des risques professionnels, d'information et de formation ainsi que la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés. Il veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes.[...]

- L'obligation de résultat doit être soutenue par des mesures rendant la réparation plus chère avec l'objectif de la réparation intégrale du préjudice.

La place de l'homme au travail

- Elle doit être le point d'appui pour l'amélioration des conditions de travail.

- L'objectif de la prévention, c'est l'amélioration des conditions de travail qui permet de préserver la santé physique et mentale des travailleurs.

- La sécurité dans l'emploi, non seulement au sens du reclassement des travailleurs handicapés mais aussi au sens de la pérennité de l'emploi est une condition *sine qua non* de l'amélioration des conditions de travail.

Développer l'évaluation des risques : connaître les risques pour les supprimer

- S'appuyer sur la législation existante :

La mise en œuvre du DUE (Document Unique d'Evaluation des risques), obligation de l'em-

ployeur, est aujourd'hui loin du compte (environ 40% des entreprises seulement).

- Redéfinir les orientations de la branche

A/ Développer la recherche :

- La connaissance des risques émergents.

- La toxicologie industrielle.

- Les sciences sociales du travail (sociologie, psychologie) : la connaissance des risques liés à l'organisation du travail (intensification, horaires décalés, flexibilité, travail en flux tendu) et notamment les risques psychosociaux.

- Produire des indicateurs de ces nouveaux risques en particulier à l'usage des médecins du travail.

Moyens :

- l'INRS

- Les partenariats avec l'université
- Partenariat avec le ministère du travail (Etudes de la DARES)

- Partenariat avec l'Europe (les institutions, Bilbao, Dublin et les partenaires sociaux : études du bureau technique de la CES).

B/ Développer la formation

- Partenariat avec l'éducation nationale, pour la formation à la prévention dans l'enseignement professionnel.

- Partenariat avec l'université pour la formation des médecins à la connaissance des risques professionnels.

Mettre en œuvre la prévention dans les TPE-PME et dans l'intérim

- L'organisation de la prévention dans le cadre de la sous-traitance doit être prioritaire.

- La mécanique de la tarification, pour être incitative, doit tenir compte de la sous-traitance et de l'intérim ainsi que de l'organisation des horaires.

- Les conventions d'objectifs doivent être d'abord négociées dans les branches.

- Mettre en œuvre des mesures de prévention des intérimaires, garantir leur suivi médical.

MOYENS :

1/ Développer la synergie des

acteurs

Désenclaver les structures : Poser la question de l'articulation CAT / CNAM / Etat

L'état : Proposer un partenariat allant au delà du cadre conventionnel :

- Impliquer l'état dans la prévention à travers la formation, la recherche, la formation médicale notamment.

- Poser la question de l'articulation avec la médecine du travail et l'inspection du travail.

La CNAM : proposer le décroisement de la branche AT-MP et de la branche maladie.

- Pour une meilleure connaissance des risques liés au travail qui rejaillissent aujourd'hui sur la branche maladie via la sous-déclaration des AT-MP (articulation avec les CPAM).

- Renforcer les outils CNAM capables de faire remonter les besoins du terrain : CRAM, ingénieurs, contrôleurs. Permettre leur synergie avec la branche AT-MP et notamment l'INRS.

Mettre les salariés au cœur de l'expertise des besoins en prévention

Donner les moyens aux salariés de parler de leur travail :

- Réactiver le travail des CTR en lien avec les salariés et les experts des CHSCT ainsi qu'avec les ingénieurs et contrôleurs CRAM.

- Les CHSCT de site doivent permettre de faire remonter les besoins en prévention dans les bassins d'emploi.

- Donner aux ORST les moyens de recueillir l'expertise des travailleurs sur les conditions de travail.

- Les mandatés des CTR et des CTN doivent disposer de moyens institutionnels dans la branche (en temps et en matériel) pour une meilleure connaissance du terrain et de la situation dans les branches d'activité.

2/ Financer

Le budget de la prévention:

Il doit sortir des 1,2% actuels réellement consacrés à la prévention. Aller vers l'objectif des 10% du budget de la branche.

Pour les femmes retraitées

Les Unions Départementales de retraités CGT, CFDT, FO, CFTC, CFE-CGC, UNSA retraités, la FGR-FP et l'A-DRAF confirment leur appel à réaliser des délégations de retraités, à MONT DE MARSAN, devant la Préfecture, à 10 heures 30 le jeudi 8 mars 2007, ceci dans le cadre de la journée d'actions pour les femmes retraitées.

L'URGENCE : revalorisation des pensions

La journée internationale des femmes est une journée d'action pour leurs revendications et est un moment fort d'expression des femmes retraitées pour faire reculer les injustices et défendre leurs droits et leur place dans la société.

En finir avec les basses retraites

Des millions de femmes qui ont travaillé, cotisé, créé des richesses, élevé des enfants (parfois seule) touchent des retraites inférieures au minimum nécessaire pour assurer le quotidien et profiter de cette période nouvelle pour vivre dignement et pleinement sa vie en bonne santé et le plus longtemps possible.

La majorité des retraités « pauvres » sont des femmes
Elles représentent :

- 90% des bénéficiaires d'une pension dérisoire à 54% de la pension de leur défunt mari.
- 83% des 600 000 bénéficiaires au minimum vieillesse à 621,27 euros.
- 75% des trois millions de personnes au minimum contributif (597 euros par mois pour 160 trimestres cotisés), soit à peine au-dessus de 700 euros avec retraite complémentaire.

Une injustice insupportable

Non seulement les femmes retraitées cumulent toutes les inégalités dévalorisant leur parcours professionnel, mais elles subissent de surcroît dans le privé une DECOTE d'environ 1,12% par trimestre manquant, pénalité inacceptable qui s'applique progressivement dans le public depuis 2006.

En clair, une personne qui a travaillé durant la moitié du temps nécessaire pour toucher une retraite à taux plein, ne touchera pas celle-ci au prorata, soit la moitié de sa retraite, mais seulement 27% « grâce » à l'application de cette décote catastrophique. Cela correspond pour les femmes à une « double peine ».

Pour en finir avec toutes ces injustices, il est temps que les femmes retraitées fassent entendre leur voix avec tous les syndicats et associations pour exiger des mesures et des moyens qui changeraient leur vie et celles de tous les retraités.

L'urgence pour mieux vivre, elles exigent :

- Pas une retraite à taux plein inférieure au SMIC porté à 1 500 euros.
- 200 euros de rattrapage du pouvoir d'achat pour toutes et tous.
- Suppression immédiate de la décote pour tout trimestre manquant.
- Porter la pension de réversion à 75% du montant total de la retraite du défunt.

L'argent ne manque pas pour répondre à ces justes revendications : les profits explosent, la Bourse bat des records, les patrons empochent des millions de stock-options, mais le Medef et le Gouvernement préparent de nouveaux coups durs sur la retraite en 2008.

Les organisations sous signées invitent les femmes retraitées à défendre ces revendications et à se mobiliser avec les salariés pour n'accepter aucun nouveau recul dans les prochaines négociations nationales, notamment sur les acquis familiaux qui doivent être rétablis dans la Fonction publique et garantis dans tous les régimes.

Les USR CGT, CFDT, FO, CFTC, CFE-CGC, UNSA retraités, FGR-FP et A.D.R.A.F appellent les retraitées à se mobiliser, à se rassembler pour faire valoir leurs revendications et remettre une motion commune au Préfet.

RENOSOL : TOUS CONCERNES

Le syndicat CGT Rénosol Atlantique – Chantiers des Ets Labeyrie – RN10 – 40230 St Geours de Marenne, L'Union Locale CGT, remercient les 80 personnes et les organisations qui ont participé à la manifestation de soutien organisée le lundi 5 mars 2007 à St Geours de Marenne.

Depuis le samedi 3 mars 2007, la direction a amplifié la répression puisqu'elle a convoqué 6 personnes à des entretiens disciplinaires qui se dérouleront le 14 mars 2007 entre 21H30 et minuit. Nous ne laisserons pas faire !

Il faut poursuivre et élargir la mobilisation contre l'injustice et l'arbitraire ! Il faut amplifier les actions sur tous les chantiers Rénosol Atlantique (dépôt des revendications, motions, pétitions, débrayages, etc...) A St Geours de Marenne, appel à une nouvelle manifestation le Mercredi 14 mars 2007 à 20H30 sur le Parking Labeyrie. La solution au conflit passe par : l'annulation de toutes les sanctions et procédures en cours; l'ouverture de négociations sérieuses sur les revendications. Malgré la répression les salariés ne se laissent pas impressionner puisque le nombre des grévistes s'est accru et que le site de Came (64) a rejoint celui de St Geours de marenne dans la grève. Pour exemple citons la victoire des salariés de GSF (nettoyage) sur le site de l'aéroport de ROISSY qui ont obtenu l'instauration progressive d'un 13^{ème} mois, la rémunération partielle des heures de grève et l'annulation d'un licenciement.